

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 802

2 avril 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| 247 Wireless Applications Principles | 38468 | G.A.S.P.L. (Geint Arbiträr SteierPolitik fu | |
| Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l. | 38471 | Lëtzebuerg) | 38469 |
| Antares S.à r.l. | 38460 | Immo Foire S.A. | 38460 |
| Antartic | 38495 | Jeffrey Invest Holding S.A. | 38459 |
| Antim International Sàrl | 38460 | Lafilux | 38468 |
| Ascon Trade Holding Group S.A. | 38467 | Laicalux S.à r.l. | 38488 |
| Ascon Trade Holding Group S.A. | 38467 | Lemos JR S. à r.l. | 38486 |
| Baldur S.A. | 38484 | Libra Project S.à r.l. | 38491 |
| Biopharinv S.A. | 38463 | LISA Lux S.A. | 38486 |
| Bofur Invest S.A. | 38459 | Lux Services S.à r.l. | 38459 |
| Caledonian Holding S.A. | 38468 | Malinean S.A. | 38467 |
| Cassiopea S.A. | 38461 | Montesquieu & Associés S.à.r.l. | 38488 |
| CDCH S.A. | 38484 | Mosan S.A. | 38466 |
| Centre Capital s.à r.l. | 38467 | NewWorks Group S.A. | 38481 |
| Colombage S.A. | 38462 | Omega S.A. | 38462 |
| Compagnie Immobilière d'Investissements | | PATRIZIA Luxembourg S.à r.l. | 38496 |
| Group S.A. | 38461 | P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l. | 38463 |
| EAB Property Investment S. à r.l. | 38450 | Private Trustees S.A. | 38461 |
| Eastern Property Management Sàrl | 38469 | Progetra (Luxembourg) S.A. | 38450 |
| ECP International S.A. | 38469 | Progetra S.A. | 38450 |
| Elpers & Co Réviseurs d'entreprises | 38466 | Retouche Bitzmaschinn S.à r.l. | 38466 |
| Erika S.à r.l. | 38460 | Saloon S. à r.l. | 38459 |
| Eurexpan S.A. | 38488 | Société de Courtage pour l'Europe Centra- | |
| European Food Ingredients S.A. | 38469 | le | 38457 |
| Euro Trade Services SA | 38488 | Sun Flare S.A. | 38455 |
| Executive Lodge S.A. | 38466 | Terreole S.à r.l. | 38463 |
| Eye.Mail Sàrl | 38463 | Thor 2 S.A. | 38484 |
| Filgoud S.A. | 38461 | Tissio S.A. | 38484 |
| Filux S.A. | 38468 | Tolhuin S.A. | 38483 |
| FleetCor Technologies Operating Compa- | | Top Collection Holding S.A. | 38458 |
| ny - CFN Holding Co | 38481 | Violette S.A. | 38462 |
| Floralize Sàrl | 38453 | Vitral S.A. | 38482 |

Proetra (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 128.870.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

S. Livoir.

Référence de publication: 2008034479/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06634. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Proetra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 41.602.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

S. Livoir.

Référence de publication: 2008034481/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06636. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

EAB Property Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 115.382.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, a company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 15 Moorgate, London EC2R 6LP, Great Britain, registered with the Companies' House under number LP 11167,

duly represented by Ms Szandra Bereczky, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 February 2008, which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of EAB PROPERTY INVESTMENT S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 115382, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 June 2006, number 1187. The articles of incorporation were last modified pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to create class G shares (the «Class G Shares») which are more precisely specified below in article 5 of the articles of incorporation.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of eighty six thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 86,925.-) in order to increase it from its current amount of one million seven hundred sixty-four thousand three hundred seventy-five euro (EUR 1,764,375.-) up to one million eight hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 1,851,300.-) by the issue of three thousand four hundred seventy-seven (3,477) Class G Shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The three thousand four hundred seventy-seven (3,477) Class G Shares have been subscribed by EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, prenamed.

The total contribution of eighty six thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 86,925.-) is in its totality allocated to the share capital of the Company.

The Class G Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of eighty-six thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 86,925.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, article 5 of the articles of incorporation is amended and shall now read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is set at one million eight hundred fifty-one thousand three hundred euro (EUR 1,851,300.-) represented by fully paid up shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, represented by:

a) thirty-three thousand three hundred fifty-two (33,352) Class A Shares. The Class A Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE I B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Ricoh Property» located in Schiphol-Rijk, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

b) nine thousand seven hundred forty-seven (9,747) Class B Shares. The Class B Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE II B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Kwintet KLM Kleding Property» located in Enschede, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

c) two thousand five hundred seventy-three (2,573) Class C Shares. The Class C Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by ADBEL N.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Ghent Property» located in Ghent, Belgian, in accordance with article 7 hereinafter;

d) twelve thousand three hundred fifty (12,350) Class D Shares. The Class D Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE IV B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Kempten Property» located in Kempten, Germany, in accordance with article 7 hereinafter;

e) one thousand seven hundred sixteen (1,716) Class E Shares. The Class E Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL ESTATE V N.V., a public limited company organized and existing under the laws of Belgium, called «Zaventem Property» located in Zaventem, Belgium, in accordance with article 7 hereinafter;

f) ten thousand eight hundred thirty-seven (10,837) Class F Shares. The Class F Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL REAL ESTATE VI B.V., a private liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Zum Panrepel» located in Bremen, Germany, in accordance with article 7 hereinafter; and

g) three thousand four hundred seventy-seven (3,477) Class G Shares. The Class G Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from the disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM REAL REAL ESTATE VIII B.V., a private liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, called «Edeka C+C Market» located in Michelstadt, Germany, in accordance with article 7 hereinafter.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, and the Class G Shares shall hereinafter be collectively referred to as the «shares».

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of incorporation, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

Estimation of cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 2,000.-

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois anglaises, ayant son siège social à 15, Moorgate, Londres EC2R 6LP, Grande-Bretagne, inscrite au près du registre de commerce de Londres sous le numéro LP 11167,

ici représentée par Mlle Szandra Bereczky, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 20 février 2008. La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société EAB PROPERTY INVESTMENT S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115 382, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 juin 2006, numéro 1187, page 56943. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 27 décembre 2007, et pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer des parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans l'article 5 des statuts.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 86.925,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million sept cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.764.375,-) à un million huit cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 1.851.300,-) par l'émission de trois mille quatre cent soixante-dix-sept (3.477) Parts Sociales de Classe G d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trois mille quatre cent soixante-dix-sept (3.477) Parts Sociales de Classe G ont été entièrement souscrites par EAB EUROPEAN PROPERTY FUND LP, prénommée.

L'apport total de quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 86.925,-) est alloué dans sa totalité au capital social de la société.

Les Parts Sociales de Classe G ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de quatre-vingt-six mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 86.925,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ainsi adoptées, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme d'un million huit cent cinquante et un mille trois cents euros (EUR 1.851.300,-) représenté par des parts sociales entièrement libérées, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, consistant en:

a) trente-trois mille trois cent cinquante-deux (33.352) Parts Sociales de Classe A. Les Parts Sociales de Classe A ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE I B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Ricoh», située à Schiphol-Rijk, Pays-Bas conformément à l'article 7 ci-après;

b) neuf mille sept cent quarante-sept (9.747) Parts Sociales de Classe B. Les Parts Sociales de Classe B ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE II B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Kwintet KLM Kleding», située à Enschede, Pays-Bas conformément à l'article 7 ci-après;

c) deux mille cinq cent soixante-treize (2.573) Parts Sociales de Classe C. Les Parts Sociales de Classe C ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par ADBEL N.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Gent», située à Gent, Belgique conformément à l'article 7 ci-après;

d) douze mille trois cent cinquante (12.350) Parts Sociales de Classe D. Les Parts Sociales de Classe D ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE IV B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Kempten», située à Kempten, Allemagne conformément à l'article 7 ci-après.

e) mille sept cent seize (1.716) Parts Sociales de Classe E. Les Parts Sociales de Classe E ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL

ESTATE V N.V., une société anonyme constituée et régie par la loi de la Belgique, nommée «Propriété Zaventem», située à Zaventem, Belgique, conformément à l'article 7 ci-après;

f) dix mille huit cents trente-sept (10.837) Parts Sociales de Classe F. Les Parts Sociales de Classe F ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE VI B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Zum Panrepel», située à Bremen, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après;

g) trois mille quatre cent soixante-dix-sept (3.477) Parts Sociales de Classe G. Les Parts Sociales de Classe G ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM REAL ESTATE VIII B.V., une société constituée et régie par la loi des Pays-Bas, nommée «Edeka C+C Market» situé à Michelstadt, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G sont ci-après collectivement dénommées les «parts sociales».

Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de parts sociales de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur quelque question que ce soit. Aucune classe de parts sociales ne comporte un droit de préemption sur une quelconque part sociale de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre de parts sociales existantes.»

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bereczky, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, Relation: LAC/2008/8055. — Reçu 434,63 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034470/242/179.

(080036568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Floralize Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.752.

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1) Jamal Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare,

2) Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare,

associés de la société FLORALIZE S.C.I., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E335, constituée suivant acte Emile Schlessler de Luxembourg en date du 26 avril 2004, publiée au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 703 du 8 juillet 2004.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à raison de dix mille (10.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents (2.500,-) euros à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, par l'émission, la création et la souscription de quatre cents (400) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement libérées par des versements en espèces.

Souscription

Les quatre cents (400) parts sociales nouvelles ont été souscrites par:

- Jamal Akdime, susdit, deux cents (200) parts sociales pour un montant de cinq mille euros (5.000,- €),
- Miloud Akdime, susdit, deux cents (200) parts sociales pour un montant de cinq mille euros (5.000,- €).

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et les associés déclarent à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

Suite à l'augmentation de capital susdite, la répartition des parts sera désormais la suivante:

| | Parts |
|--|-------|
| - Jamal Akdime, deux cent cinquante parts | 250 |
| - Miloud Akdime, deux cent cinquante parts | 250 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Deuxième résolution

Les associés décident de transformer la société civile immobilière en société à responsabilité limitée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Les statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FLORALIZE SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir. Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Troisième résolution

Les associés nomment Jamal Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare, et Miloud Akdime, administrateur de sociétés, demeurante L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare, gérants de la société.

Quatrième résolution

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Akdime, J. Akdime, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 12 février 2008, Relation: REM/2008/203. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 février 2008.

R. Arrensдорff.

Référence de publication: 2008034500/218/67.

(080036558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Sun Flare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.093.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth of February.

Before Us, the undersigned notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company SUN FLARE S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg section B number 132.105, incorporated by deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on September 21, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2471 of October 31, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on December 18, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 358 of February 12, 2008.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I.- That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- Increase of the subscribed capital of the Company to bring it from its present amount of EUR 50,000.- to a maximum of EUR 40,000,000.-

- To subscribe to 546 shares of EUR 50,000.- each, for a total amount of EUR 27,300,000.- fully paid-up in cash.

- Amendment of article 5 of the articles of the association

- Miscellaneous

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to increase the capital in the amount of EUR 27,300,000.- (twenty-seven million three hundred thousand euro) to raise it from EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 27,350,000.- (twenty-seven million three hundred and fifty thousand euro) by the issuing of 546 (five hundred and forty-six) new shares of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) each, having the same rights and advantages as the presently issued shares.

Second resolution

The meeting decides to accept the subscription to the increase of capital of EUR 27,300,000.- (twenty-seven million three hundred thousand euro) by contribution in cash.

The list of subscribers and the number of shares subscribed by them was submitted to the notary. The said list and the proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Evidence of transfer to the Company of such contributions was given to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation as follows:

«The subscribed capital of the corporation is fixed at EUR 27,350,000.- (twenty-seven million three hundred and fifty thousand euro) consisting of 547 (five hundred and forty-seven) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 50,000.- (ten euro) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 145,000.- (one hundred and forty-five thousand euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUN FLARE S.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg section B numéro 132.093, constituée suivant constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2471 du 31 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 358 du 12 février 2008.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- à un maximum de EUR 40.000.000,-

- Souscrire à 546 actions de EUR 50.000,- chacune pour un montant total de EUR 27.300.000,- intégralement libérées en espèces.

- Modification de l'article 5 des statuts.

- Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 27.300.000,- (vingt-sept millions trois cent mille euros) en vue de le porter de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 27.350.000,- (vingt-sept millions trois cent cinquante mille euros) par l'émission de 546 (cinq cent quarante-six) actions nouvelles de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions émises existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 27.300.000,- (vingt-sept millions trois cent mille euros) par apport en numéraire.

La liste des souscripteurs et le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux a été soumise au notaire. Ladite liste et les procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

La preuve du transfert des apports faits à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 27.350.000,- (vingt-sept millions trois cent cinquante mille euros) représenté par 547 (cinq cent quarante-sept) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) chacune.»

38457

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 145.000,- (cent quarante-cinq mille euros).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008. Relation: LAC/2008/8488. — Reçu 136.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034482/242/123.

(080036546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

S.C.E.C., Société de Courtage pour l'Europe Centrale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 43, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 61.932.

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jozsef Kasznar, ingénieur mécanicien, né à Győr, (Hongrie), le 15 août 1955, demeurant à H-9024 Győr, Bartok Béla Ut.44, (Hongrie),

ici représenté par Monsieur Ronan Le Bouc, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Ronan Le Bouc, consultant, né à Brest, (France), le 1^{er} juillet 1962, demeurant à L-1272 Luxembourg, 15, rue de Bourgogne.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SOCIETE DE COURTAGE POUR L'EUROPE CENTRALE, en abrégé S.C.E.C., (ici-après la «Société»), avec siège social à L-7450 Lintgen, 43, route Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61.932, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 145 du 9 mars 1998.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de 2 cessions de parts sociales sous seing privé:

- en date du 10 septembre 2005, Mademoiselle Emese Fesus, sans profession, demeurant à H-1067 Budapest, Hunyadi tér 1, (Hongrie), a cédé ses dix (10) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Ronan Le Bouc, préqualifié, et

- en date du 20 octobre 2006, Monsieur Thierry Robert, technicien sécurité incendie, demeurant à F-29200 Brest, 8, rue Boussingault, (France), a cédé ses quinze (15) parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Ronan Le Bouc, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Ronan Le Bouc, en sa qualité de gérant de la Société, les considère comme dûment significées à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents parts sociales et constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro le capital de la société s'élève actuellement à douze mille cent quatre-vingt-quinze virgule quatre-vingt-douze euros (12.195,92 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quatre virgule zéro huit euros (304,08 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cent quatre-vingt-quinze virgule quatre-vingt-douze euros (12.195,92 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de trois cent quatre virgule zéro huit euros (304,08 EUR) a été apporté en numéraire par les associés, de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Ronan Le Bouc, consultant, demeurant à L-1272 Luxembourg, 15, rue de Bourgogne, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales | 490 |
| 2.- Monsieur Jozsef Kasznar, ingénieur mécanicien, demeurant à H-9024 Győr, Bartok Béla Ut.44, (Hongrie), dix parts sociales | 10 |
| Total: cinq cents parts sociales | 500 |

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société et de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la société est le conseil en stratégie.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Le Bouc, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2008, Relation GRE/2008/737. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008034529/231/81.

(080036365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Top Collection Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.332.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

S. Paché.

Référence de publication: 2008034483/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08214. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Jeffrey Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.542.

Le bilan au 11 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2008034501/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08211. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Saloon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 110.439.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034517/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00945. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Lux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 23, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 87.808.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

C. Dogat.

Référence de publication: 2008034542/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00943. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080035972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Bofur Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.453.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 6 décembre 2005 entre:

Société domiciliée:

BOFUR INVEST S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS, Luxembourg: B 112.453
et Domiciliataire:

ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS,
Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 28 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2008.

ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034617/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Erika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.098.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034518/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00932. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Antares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034519/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00933. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Antim International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.218.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034520/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00935. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Immo Foire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

Extrait du Conseil d'Administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

2. Nomination du président du Conseil d'Administration

Est nommé Président du Conseil d'Administration Vincent Boutens Sprl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034654/2374/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

CO.MO.I. Group, Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034513/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00920. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Cassiopea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.597.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034514/1142/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00913. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Private Trustees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.700.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034521/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00938. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Filgoud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.301.

Extrait du conseil d'Administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

2. Nomination du président du conseil d'administration

Est nommé Président du Conseil d'Administration Maître Antoine Meynial.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034665/2374/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Colombage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.578.

—
Extrait du conseil d'administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034660/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Omega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.837.

—
Extrait du conseil d'administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034661/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Violette S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 86.842.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société VIOLETTE S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2007 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008034615/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Biopharinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.960.

—
Extrait du conseil d'administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034655/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Terreole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.106.

—
Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034541/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00941. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Eye.Mail Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 80.958.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034543/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00944. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

P.P. Luxco Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.549.

—
In the year two thousand and eight, on the sixth day of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

the company PICCHIO PHARMA INC., with its registered office at 759, Square Victoria, Suite 224, Montreal H2Y 2J7 Quebec, Canada, R.C.S. Canada 144415940RC0001,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) P.P. LUXCO HOLDINGS II S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 88549, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg) and now in Luxembourg, on July 11, 2002, published in the Mémorial C 1449 of October 8, 2002, and whose articles of association have been amended by deeds of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg) on July 20, 2004, published in the Mémorial C 1011 of October 11, 2004, on July 5, 2005, published in the Mémorial C 1345 of December 8, 2005, and on June 26, 2006, published in the Mémorial C 1886 of October 7, 2006, and by deed of the undersigned notary, on February 5, 2007, published in the Mémorial C 1128 of June 12, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of sixty nine thousand one hundred and twenty five Euro (EUR 69,125.-) in order to raise it from the amount of forty five million seven hundred sixty four thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 45,764,625.-) to forty five million eight hundred thirty-three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 45,833,750.-) by the issue of five hundred and fifty-three (553) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The five hundred and fifty three (553) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each are all subscribed by the company PICCHIO PHARMA INC., R.C.S. Canada 144415940RC0001, having its registered office at 759, Square Victoria, Suite 224, Montreal H2Y 2J7 Quebec, Canada, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company amounting to sixty-nine thousand two hundred and thirty-three Euro and nineteen Cent (EUR 69,233.19); sixty-nine thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 69,125.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one hundred and eight Euro and nineteen Cent (EUR 108.19) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company as of January 31, 2008 and by the related report of the board of managers.

The interim balance sheet and the report of the board of managers, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article 6.1 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 6.1. paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at forty-five million eight hundred thirty-three thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 45,833,750.-), represented by three hundred sixty six thousand six hundred and seventy (366,670) shares («parts sociales») with a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société PICCHIO PHARMA INC., avec siège social à 759, Square Victoria, Suite 224, Montréal H2Y 2J7 Québec, Canada, R.C.S. Canada 144415940RC0001,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée P.P. LUXCO HOLDINGS II S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 88.549, constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg, le 11 juillet 2002, publié au Mémorial C 1449 du 8 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés par actes de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) le 20 juillet 2004, publié au Mémorial C 1011 du 11 octobre 2004, le 5 juillet 2005, publié au Mémorial C 1345 du 8 décembre 2005, et le 26 juin 2006, publié au Mémorial C 1886 du 7 octobre 2006, et par acte du notaire instrumentant le 5 février 2007, publié au Mémorial C 1128 du 12 juin 2007,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de soixante-neuf mille cent vingt-cinq Euros (EUR 69.125,-) pour le porter de son montant de quarante-cinq millions sept cent soixante-quatre mille six cent vingt-cinq Euros (EUR 45.764.625,-) à quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 45.833.750,-) par l'émission de cinq cent cinquante-trois (553) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les cinq cent cinquante-trois (553) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune sont toutes souscrites par la société PICCHIO PHARMA INC., R.C.S. Canada 144415940RC0001, avec siège social à 759, Square Victoria, Suite 224, Montréal H2Y 2J7 Québec, Canada, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible à charge de la société d'un montant de soixante-neuf mille deux cent trente-trois Euros et dix-neuf Cents (EUR 69.233,19); soixante-neuf mille cent vingt-cinq Euros (EUR 69.125,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cent huit Euros et dix-neuf Cents (EUR 108,19) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société au 31 janvier 2008 ainsi que par le rapport afférent du conseil de gérance.

Le bilan intérimaire ainsi que le rapport du conseil de gérance, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.1. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille sept cent cinquante Euros (EUR 45.833.750,-) représenté par trois cent soixante-six mille six cent soixante-dix (366.670) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008, Relation GRE/2008/714. — Reçu 346,17 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008034524/231/122.

(080036231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Executive Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 52, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034540/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00940. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Retouche Bitzmaschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 89.413.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034544/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00937. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Elpers & Co Réviseurs d'entreprises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.348.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008034560/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09931. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Mosan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.350.

Extrait du Conseil d'Administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034664/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Malinean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.459.

—
Extrait du conseil d'administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034667/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Centre Capital s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 128.508.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034564/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01890. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Ascon Trade Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.725.

—
Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (rectificatif du dépôt du bilan 2005 déposé le 5 décembre 2007 sous le n^o L070166133.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034567/553/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09919. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Ascon Trade Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.725.

—
Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 5 décembre 2007 sous le n^o L070166131.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034566/553/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09920. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

247 Wireless Applications Principles, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 24, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 114.397.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Dr. H. Boriths Müller.

Référence de publication: 2008034565/3940/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01887. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Caledonian Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034568/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04299. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Lafilux, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 48.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008034559/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09929. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Filux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.964.

Extrait du conseil d'administration du 15 février 2008

Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034649/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00150. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 129.000.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 novembre 2007

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008034644/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01595. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

European Food Ingredients S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.298.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008034562/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09936. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Eastern Property Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.704.

—
Les comptes annuels au 18 mai 2006 au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008034563/553/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09940. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

G.A.S.P.L. (Geint Arbiträr SteierPolitik fu Lëtzebuerg), Association sans but lucratif.

Siège social: L-1344 Luxembourg, 51, rue Georges Clemenceau.

R.C.S. Luxembourg F 7.536.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- Tintinger Germain, employé CFL, demeurant à Dudelange, 24, rue de la Paix;
- Loscheider Claude, employé CFL, demeurant à Beggen, 17, rue de Rochefort

- Binot Murielle, employée privée, demeurant à Luxembourg, 51, rue Georges Clemenceau et tous ceux qui seront par la suite admis comme membres, il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et établissements d'utilité publique, telle qu'elle a été modifiée.

Chapitre 1^{er}. Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. L'association est dénommée G.A.S.P.L. (GEINT ABITRÄR SteierPolitik FU LËTZEBUERG).

Siège social: L-1344 Luxembourg, rue Georges Clemenceau, 51 .

Le siège social est établi à Luxembourg, il pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

Chapitre 2. Objet et durée

Art. 2. L'association a pour but d'oeuvrer pour représenter les contribuables par rapport à une taxation injuste, arbitraire et démesurée.

Art. 3. L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre 3. Membres

Art. 5. L'association se compose de membres, de membres actifs, et de membres donateurs. Le nombre minimum de membres actifs est de trois.

La qualité de membre s'acquiert par l'admission des candidats par le conseil d'administration, à la majorité simple des voix. Elle n'est acquise qu'après paiement de la cotisation.

La qualité de membre actif s'acquiert par l'admission des candidats par le conseil d'administration, à la majorité simple des voix. Elle n'est acquise qu'après paiement de la cotisation.

La qualité de membre donateur s'acquiert par versement à l'association d'un don en numéraire ou en nature et peut être cumulée avec celle de membre honoraire.

L'exclusion d'un membre, se fera conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 précitée.

Les membres effectifs payent une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Chapitre 4. Conseil d'administration

Art. 6. L'association est dirigée par le conseil d'administration, composé de trois membres au moins élu par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents pour la durée d'une année.

Art. 7. Pour garantir l'indépendance politique et syndicale de l'association, aucun mandataire d'un parti politique ou d'une fédération (Gewerkschaft) ne peut faire partie du conseil d'administration. Toutefois un tel mandataire peut être entendu en son avis par le conseil d'administration. Est considérée comme mandataire d'un parti politique ou d'une fédération toute personne qui a été élue au suffrage universel ou qui assume un mandat politique ou syndical en tant que membre d'un organe de direction au niveau national, régional ou local.

Art. 8. La distribution des charges se fait au sein du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration représente l'association vis-à-vis des tiers et l'engage par la signature conjointe de deux de ses membres.

Chapitre 5. Assemblées générales

Art. 10. Les membres se réunissent en assemblée générale ordinaire au cours du premier trimestre de l'année sociale, qui est équivalente à l'année civile.

Les convocations écrites doivent parvenir aux membres effectifs au moins huit jours avant la réunion. Les convocations indiquent le lieu où se tiendra l'assemblée ainsi que l'ordre du jour. Les décisions dont la loi requiert la publication seront publiées au Mémorial C, recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Art. 11. Les quorum et majorités prévues par la loi régiront la prise de décisions des assemblées générales. En cas de parité des voix lors d'un scrutin, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Une assemblée extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, sur demande écrite d'au moins un cinquième des membres.

Chapitre 6. Divers

Art. 13. Les recettes de l'association consistent dans:

- les dons, subsides et subventions de toutes sortes; les cotisations des membres; les recettes de manifestations et activités diverses.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présentes statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 prémentionnée.

Art. 15. En cas de dissolution, l'actif de l'association sera attribué à une œuvre sociale, désignée par l'assemblée générale.
Fait à Luxembourg en 3 exemplaires.

G. Tintinger / C. Loscheider / M. Binot.

Référence de publication: 2008034604/8744/68.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02377. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.884.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ELBA LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 129.144), with a share capital of eight hundred forty thousand nine hundred thirty-two euros (EUR 840,932.-), incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), dated 7 June 2007,

hereby duly represented by Guillaume Tryhoen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 24 January 2008,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ALBERGO LUXEMBOURG HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 93.884) (the «Company»), incorporated as a public limited liability company (société anonyme) pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 23 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 July 2003, number 698, page 33477 and converted into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to a deed of the undersigned notary, then notary residing in Mersch, dated 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 March 2007, number 289, page 13842.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to fully restate the articles of association of the Company and among others (i) decrease the shares' par value with subsequent adjustment in the aggregate number of shares provided the amount of the share capital to remain unchanged and (ii) introduction of class A and class B directors (gérants de classe A et B);
2. Subsequent amendment and full restatement of the articles of association of the Company;
3. Change in the composition of the Company's board of directors (conseil de gérance): acceptance of the resignation of Mrs. Sarah Al-Hamami from her mandate as director (gérant) of the Company, and appointment of two new A directors (gérants de classe A) and a class B director (gérant de classe B);
4. Allocation/status confirmation as class A or class B director (gérant de classe A et B) for each member of the board of directors (conseil de gérance) of the Company;
5. Acceptance of the resignation of ERNST & YOUNG as statutory auditor of the Company; and,
6. Miscellaneous.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the nominal value of the existing fifty (50) shares from one thousand Euro (EUR 1,000.-) to one Euro (EUR 1.-), to change the number of shares from fifty (50) to fifty thousand (50,000), so that the capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is represented by fifty thousand (50,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to amend the article relating to the capital as specified in the second resolution hereabove

The sole shareholder resolves to fully amend and restate the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend the Company's articles of incorporation and to restate them, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The Company's object is to acquire, sell or carry out any other disposal transaction and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may directly or indirectly hold real estate property assets located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

It is understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination ALBERGO LUXEMBOURG HOLDCO S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand euro (50,000.- EUR) represented by fifty thousand (50,000) shares («parts sociales») of one euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2- Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of the Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Rights attached to shares

All shares will have equal rights. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence. The Company may, to the extent permitted by Law, redeem its own shares. As provided for under Luxembourg law, from the time the shares are redeemed, all the rights attached thereto, including but not limited to voting rights and distribution rights, shall be suspended until cancellation.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

6.7 - Share premium

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholders and is therefore available for any form of distribution.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers in the limits of such power.

Any deed, agreement or generally any document executed in compliance with Article 7.3 of the Articles is valid and binding vis-à-vis third bona fide parties.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The meetings of the board of managers are convened by any manager. The board of managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented and have waived such convening formalities. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A and class B managers present or represented at such meeting.

A manager shall be entitled to appoint another manager to represent and vote for him at any board meeting if the appointing manager is not present. If so appointed, a manager shall be entitled to cast the vote of the appointing manager in addition to his or her own vote at such meeting. Each manager may only act as proxy-holder to one other manager. The chairman has no casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents. Once the written resolutions are signed, the requirement of the notice shall be deemed fulfilled.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the managers having participated to the meeting and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of May at 4.00 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Accounting year - Annual accounts.

11.1 - Accounting year

The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) setup in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2 and subject to any rule in addition to these as determined by the Board together with the shareholder(s):

The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company, Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mrs. Sarah Al-Hamami from her mandate as director of the Company with immediate effect.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as new directors of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time:

- (i) Mr. Jorge Lozano, as class A director (gérant de classe A) of the Company, for an unlimited period of time;
- (ii) Mrs. Xenia Kotoula, as class A director (gérant de classe A) of the Company, for an unlimited period of time; and,
- (iii) Mr. Peter Henley, as class B director (gérant de classe B) of the Company, for an unlimited period of time;

The sole shareholder confirmed Mr. Martijn Bosch in its quality of class A director (gérant de classe A) and Mr. Jean-Dries Mulder in its quality of class B director (gérant de classe B) following the introduction of class A and B directors within the Company's by-laws.

The Company will therefore be managed by the five following directors (gérants);

- a. Mr. Martijn Bosch, born on 28 October 1976 in Hengelo, Netherlands, with residence address at 25, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class A director (gérant de classe A);
- b. Mrs. Xenia Kotoula, born on 30 November 1973 in Athens (Greece), with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, of Luxembourg as class A director (gérant de classe A);
- c. Mr. Jorge Lozano, born on 17 August 1973 in Mannheim (Germany), with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class A director (gérant de classe A);
- d. Mr. Jan-Dries Mulder, born on 7 February 1973 in Veendam, Netherlands, with professional address at 37, Kabelweg, NL-1014 BA Amsterdam, Netherlands, as class B director (gérant de classe B); and,
- e. Mr. Peter Henley, born on 16 November 1955 in Maracaibo, with residence address at 41 Ratton Drive, Eastbourne, East Sussex BN20 9BU, United Kingdom as class B director (gérant de classe B).

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of ERNST & YOUNG from its mandate as statutory auditor of the Company with immediate effect.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ELBA LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 129.144), avec un capital social de huit cent quarante mille neuf cent trente-deux Euros (EUR 840.932,-), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand Duché de Luxembourg) le 7 juin 2007,

dûment représentée par M. Guillaume Tryhoen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 24 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société ALBERGO LUXEMBOURG HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 93.884) (la «Société») constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 juillet 2003, numéro 698, page 33477 et transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mars 2007, numéro 289, page 13842,

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à une refonte totale des statuts de la Société et opérant notamment (i) réduction de la valeur nominale des parts sociales avec ajustement subséquent du nombre total de parts sociales par rapport au montant du capital social qui lui n'est pas modifié et (ii) introduction de gérants de classe A et B;

2. Modification subséquente et refonte totale des statuts de la Société;

3. Changement dans la composition du conseil de gérance de la Société: acceptation de la démission de Mme Sarah Al-Hamami de son mandat de gérante de la Société et nomination de deux nouveaux gérants de classe A et d'un nouveau gérant de classe B;

4. Attribution/confirmation pour chaque membre du conseil de gérance de la Société de la classe de gérant (A ou B) dont il/elle relève;

5. Acceptation de la démission d'ERNST & YOUNG de son poste de commissaire aux comptes de la Société; et,

6. Divers.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des cinquante (50) parts sociales existantes de mille Euros (EUR 1.000,-) à un Euro (EUR 1,-), de changer le nombre de parts sociales de cinquante (50) en cinquante mille (50.000) de sorte que le capital social de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) soit représenté par cinquante mille (50.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et de modifier l'article relatif au capital tel que spécifié dans la seconde résolution ci-après.

L'associé unique décide de modifier et de procéder à une refonte totale des statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les statuts de la Société sont modifiés et entièrement refondus et prendront désormais la forme suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport,

de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra détenir, directement ou indirectement, des biens immobiliers situés au Luxembourg ou dans toute autre juridiction.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: ALBERGO LUXEMBOURG HOLDCO S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Cinquante Mille Euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2- Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Droits attachés aux parts sociales

Toutes les parts sociales ont des droits égaux. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. La Société pourra, dans la mesure de ce qui est autorisé par la Loi, racheter ses propres parts sociales. Tel que stipulé par la loi luxembourgeoise, tous les droits attachés aux parts sociales rachetées, en ce compris les droits de vote et de distribution, seront suspendus jusqu'à leur annulation.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.7 - Prime d'Emission

Outre le capital social, il pourra être créé un compte de prime d'émission, sur lequel sera versée toute prime d'émission payée sur une quelconque part sociale. Le montant de ce compte est à la libre disposition des associés et est disponible pour toute distribution, sous quelle que forme que ce soit.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Tout acte, contrat ou, plus généralement encore, tout document exécuté conformément à l'article 7.3 des présents Statuts, est valide et opposable à l'égard des tiers de bonne foi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par un gérant. Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont dispensé de ces formalités. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Un gérant pourra nommer un autre gérant pour le représenter et voter à une quelconque réunion du conseil de gérance lorsque celui-ci ne peut assister à cette réunion. Le gérant ainsi désigné pourra, à cette réunion, exprimer, outre son propre vote, le vote du gérant représenté. Chaque gérant ne pourra représenter qu'un autre gérant. Le Président ne dispose pas d'un vote prépondérant en cas d'égalité.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, auront le même effet que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en un document unique ou plusieurs

documents séparés. Une fois les résolutions écrites signées, l'exigence de l'avis de convocation sera considérée comme remplie.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, à signer par tous les gérants ayant participé à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à seize heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il (s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 12.2 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec le(s) associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux le cas échéant.

- En outre, la décision du conseil de gérance devra s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois (et ce à compter de cette même décision du conseil de gérance) et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qu'ils ont reçus et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Mme Sarah Al-Hamami de son mandat de gérante de la Société avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- (i) M. Jorge Lozano en qualité de gérant de classe A de la Société, sans limitation de durée;
- (ii) Mme Xenia Kotoula en qualité de gérant de classe A de la Société, sans limitation de durée; et,
- (iii) M. Peter Henley en qualité de gérant de classe B de la Société, sans limitation de durée;

L'associé unique, suite à l'introduction au sein des statuts de la Société de classe A et B pour les gérants, confirme M. Martijn Bosch en qualité de gérant de classe A et M. Jean-Dries Mulder en qualité de gérant de classe B de la Société.

La Société sera ainsi gérée par les cinq gérants suivants:

a. M. Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas résidant au 25, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;

b. Mme Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;

c. M. Jorge Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;

d. M. Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 37, Kabelweg, NL-1014 BA Amsterdam (Pays-Bas), en qualité de gérant de classe B; et,

e. M. Peter Henley, né le 16 novembre 1955 à Maracaibo, résidant au 41 Ratton Drive, Eastbourne, East Sussex BN20 9BU, Royaume Uni en qualité de gérant de classe B.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission d'ERNST & YOUNG de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Tryhoen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4835. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034532/242/562.

(080036633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

FleetCor Technologies Operating Company - CFN Holding Co, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 137.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.519.

Par résolution circulaire en date du 8 février 2008, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034623/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

NewWorks Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.955.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sandrine Maisto, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme NewWorks GROUP S.A, une anonyme, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

La société a été constituée suivant acte notarié en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 644 du 11 septembre 1998 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 370 du 13 février 2008.

Laquelle comparant, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à cinq millions quatre cent soixante-quinze mille deux cent sept euros et cinquante cents (EUR 5.475.207,50), représenté par trente-cinq mille neuf cent trois (35.903) actions chacune d'une valeur nominale de EUR 152,50 (cent cinquante-deux euros cinquante cents).

II.- Qu'en vertu de l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est de EUR 12.200.000,- (douze millions deux cent mille euros) représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 152,50 chacune.

III.- Qu'en vertu du même article 3 des statuts, le conseil d'administration est spécialement autorisé à augmenter en une ou plusieurs tranches le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

IV.- Que le conseil d'administration, par résolutions prises en date du 19 février 2008, ci-annexées, a décidé d'augmenter le capital, conformément aux pouvoirs lui conférés par l'article trois des statuts, à concurrence de deux millions trois cent soixante mille sept cents euros (2.360.700,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq millions quatre

cent soixante-quinze mille deux cent sept euros et cinquante cents (EUR 5.475.207,50) à sept millions huit cent trente-cinq mille neuf cent sept euros et cinquante cents (EUR 7.835.907,50) par la création et l'émission de quinze mille quatre cent quatre-vingt (15.480) Actions Nouvelles ayant une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 152,50) chacune.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription dans la mesure nécessaire pour permettre la souscription et la libération des quinze mille quatre cent quatre-vingt (15.480) nouvelles actions et a accepté les souscriptions suivantes:

- la souscription de deux mille cinq cents (2.500) Actions Nouvelles, d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 152,50) chacune assorties d'une prime d'émission de 107,50 EUR chacune, faisant EUR 650.000,- par ANTIN FCPI 4;

- la souscription de trois mille six cent cinquante-quatre (3.654) Actions Nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 152,50) chacune, assorties d'une prime d'émission de 107,50 EUR chacune, faisant EUR 950.040,- par ANTIN FCPI 5;

- la souscription de quatre mille six cent quinze (4.615) Actions Nouvelles, d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 152,50) chacune, assorties d'une prime d'émission de 107,50 EUR chacune, faisant EUR 1.199.900,- par ANTIN FCPI 6;

- la souscription de quatre mille six cent quinze (4.615) Actions Nouvelles, d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 152,50) chacune, assorties d'une prime d'émission de 107,50 EUR chacune, faisant EUR 1.199.900,- par NATIO VIE DEVELOPPEMENT 4;

- la souscription de quatre-vingt-seize (96) Actions Nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 152,50) assorties d'une prime d'émission de 107,50 EUR chacune, faisant EUR 24.960,- par Monsieur Bruno Berthon.

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné.

Le Conseil d'Administration a accepté le paiement en espèces des Actions Nouvelles ensemble avec les primes d'émission totalisant quatre millions vingt-quatre mille huit cents euros (4.024.800,- EUR). Ledit montant est à la disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de l'augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à sept millions huit cent trente-cinq mille neuf cent sept euros et cinquante cents (EUR 7.835.907,50) représenté par cinquante-et-un mille trois cent quatre-vingt-trois (51.383) actions chacune d'une valeur nominale de EUR 152,50 (cent cinquante-deux euros cinquante cents).»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme, que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 23.600,- (vingt-trois mille six cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Maisto, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, Relation: LAC/2008/8482. — Reçu 20.124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034485/242/73.

(080036549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de VITRAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 20 septembre 2001, page 37592. La Société

est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.649. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine De Waele, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Lazzari, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane Padiou, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et décide en conséquence de modifier l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. De Waele, N. Lazzari, J. Padiou, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/64. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008034504/239/53.

(080036476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Tolhuin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.581.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2008034505/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00561. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Baldur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5819 Alzingen, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 93.903.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034551/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00927. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Tissio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.875.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 15 février 2008

1. Changement de siège social

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034656/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.221.

—
Les comptes annuels pour la période du 27 juillet 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034747/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00860. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

CDCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 116.036.

—
L'an deux mille huit, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CDCH S.A., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.036, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 3 mai 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1335 du 11 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Hesnault, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur François Desreumaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aurélien Fortin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital de la Société
- Démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 30.000,- (trente mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) par la création et l'émission de 600 (six cents) actions nouvelles de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions émises existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. Christian Dior Couture, une société constituée et existante sous les lois françaises, ayant son siège social au 30, avenue Montaigne, 75008 Paris, France et étant enregistrée sous le numéro 612 035 832 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur Pierre Hesnault, prénommé, suivant une procuration sous seing privé, laquelle société déclare souscrire quatre cent cinquante (450) actions nouvelles.

2. CHALHOUB HOLDING S.A., une société constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au L-2086 Luxembourg 28, avenue Monterey, et étant enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 14.833 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par Monsieur Aurélien Fortin, prénommé, suivant une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire cent cinquante (150) actions nouvelles.

Les 600 (six cents) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme totale de EUR 30.000,- (trente mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) représenté par 1.600 (mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Alain Quillet de son mandat d'administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur; son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2012:

Monsieur Pierre Denis, administrateur, né à Caen (France), le 21 mars 1964, demeurant à F-75016 Paris, 41, avenue Despreaux.

38486

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Hesnault, F. Desreumaux, A. Fortin, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008. Relation: LAC/2008/8059. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034488/242/74.

(080036719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

LISA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, 8, rue Jean-Pierre Molitor.

R.C.S. Luxembourg B 66.694.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034552/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00928. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Lemos JR S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.769.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, employé privé, né à Sameice/Seia (Portugal), le 4 mai 1972, demeurant à L-3653 Kayl, 5, rue Kahlebiery;

2.- Monsieur Sergio De Lemos Mendes, employé privé, né à Sameice/Seia (Portugal), le 30 octobre 1975, demeurant à 4429 Belvaux, 30, rue Marie Curie.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

LEMOS JR S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de produits textiles et accessoires.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| 2.- Monsieur Sergio De Lemos Mendes, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Madame Ana Patricia Castro Anjos, vendeuse, née à Montijo (Portugal), le 15 septembre 1976, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 22, boulevard Hubert Clement, ici présente, ce acceptant.

II.- Sont nommés gérants administratifs de la société:

- Monsieur Carlos Fernando De Lemos Mendes, prénommé et
- Monsieur Sergio De Lemos Mendes, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: C. Lemos, S. Lemos, A. Castro Anjos, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 février 2008, Relation: EAC/2008/2491. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2008.

F. Kessler.

Référence de publication: 2008034577/219/76.

(080036733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Montesquieu & Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.510.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034545/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00921. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Eurexpan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 52, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.185.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034546/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00922. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Euro Trade Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.249.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008034556/553/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM09915. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Laicalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.765.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Elvira Massano, née à Turin (Italie), le 11 novembre 1937, demeurant à I-28040 Dormelletto (NO), Via Garibaldi 4 (Italie),

ici représentée par Monsieur Antonio Fernandes, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 10 août 1978, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} .- objet - raison sociale - durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de LAICALUX S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne- peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|--------|
| 1.- Madame Elvira Massano, préqualifiée, douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales, | 12.499 |
| 2.- Monsieur Antonio Fernandes, préqualifié, une part sociale, | 1 |
| Total: douze mille cinq cents parts sociales, | 12.500 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Marco Saini, né à Arona (Italie), le 6 novembre 1968, demeurant à I-28040 Oleggio Castello, Via Monte Pasubio 5 (Italie), Président du conseil de gérance;
 - Monsieur Andrea Saini, né à Arona (Italie), le 27 juin 1970, demeurant à I-28041 Arona, Via Oleggio Castello 20 (Italie);
 - Monsieur Daniele Mariani, né à Ascoli Piceno (Italie), le 3 août 1973, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - Monsieur Jacopo Rossi, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - Monsieur Lorenzo Gianello, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2008, Relation GRE/2008/918. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008034581/231/127.

(080036691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Libra Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.734.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixth day of February.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Dariusz Milek, company's director, residing at Krucza 4m 4, 59-300 Lubin (Poland), born in Szczecin (Poland) on February 1st 1968,

2) Mr Grzegorz Pekalski, company's director, residing at Gwiazdzista 7A m 1, 01-651 Warsaw (Poland), born in Warsaw (Poland) on August 6th, 1966,

both here represented by Mr Philippe Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of two proxies dated January 21st, 2008.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LIBRA PROJECT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, all fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, the appearing parties, represented as stated hereabove, declared to subscribe the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares as follows:

| | Shares |
|--|--------|
| 1) Mr Dariusz Milek, prenamed, one thousand one hundred and twenty-five shares | 1,125 |
| 2) Mr Grzegorz Pekalski, prenamed, one hundred and twenty-five shares | 125 |
| Total: one thousand two hundred and fifty shares | 1,250 |

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31st of December 2008.

Estimate

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

Extraordinary general meeting

The partners representing the whole of the company's share capital have forthwith unanimously carried the following resolutions:

1) The Company will be administered by the following manager:

Mr Grzegorz Pekalski, company's director, residing at Gwiazdzista 7A m 1, 01-651 Warsaw (Poland), born in Warsaw (Poland) on August 6th, 1966.

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Dariusz Milek, administrateur de société, demeurant à Krucza 4 m 4, 59-300 Lubin (Pologne) né à Szczecin (Pologne), le 1^{er} février 1968,

2) Monsieur Grzegorz Pekalski, administrateur de société, demeurant à Gwiazdzista 7A m 1, 01-651 Varsovie (Pologne) né à Varsovie (Pologne), le 6 août 1966,

tous deux ici représentés par Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 21 janvier 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LIBRA PROJECT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, ont déclaré souscrire les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales comme suit:

| | Parts sociales |
|---|-------------------|
| 1) Monsieur Dariusz Milek, prénommé, mille cent vingt-cinq parts sociales | 1.125 |
| 2) Monsieur Grzegorz Pekalski, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales | 125 |
| Total: mille deux cent cinquante parts sociales | 1.250 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Grzegorz Pekalski, administrateur de société, demeurant à Gwiazdzista 7A m 1, 01-651 Varsovie (Pologne) né à Varsovie (Pologne), le 6 août 1966.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, LAC/2008/5832. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008034574/220/247.

(080036245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Antartic, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 75.456.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SUNQUEST ENTERPRISES INC., ayant son siège à Panama City, Edificio Eastern 12, Avenida Federico Boyd, République de Panama,

ici représentée par Maître Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 29 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme ANTARTIC, avec siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, fut constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 581 du 16 août 2000, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- La société a actuellement un capital social de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-), représenté par trois mille quatre cents (3.400) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société SUNQUEST ENTERPRISES INC., prédésignée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ANTARTIC, prédésignée. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société ANTARTIC.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ANTARTIC, prédésignée.

Les livres et documents comptables de la société ANTARTIC, prédésignée demeureront conservés pendant cinq ans à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, Relation: LAC/2008/5616. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034571/242/46.

(080036149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.120.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.906.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la société adoptée le 28 décembre 2007

Il résulte de ladite résolution que:

La révocation avec effet au 28 décembre 2007 de Monsieur Georg Erdmann, demeurant à Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg, en tant que gérant de la Société et la nomination avec effet au 28 décembre 2007 de Monsieur Alfred Hoschek, demeurant à Fuggerstrasse 26, D-86150 Augsburg, en tant que gérant de la Société ont été décidées.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2008034697/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.
